



Refus de mon avocat de l'aide juridictionnelle totale

Par **BRAZIL**, le **18/11/2010** à **19:02**

Bonjour,

Mon mari a eu un accident de travail (amputation des orteils). Voilà, il a été dit clairement dès le départ que nous acceptons d'être avec lui à conditions qu'il accepte l'aide juridictionnelle, dossier rempli par lui même. Nous avons eu la totalité de l'Aide Juridictionnelle et de plus il nous avait envoyé une attestation d'honoraires disant qu'on ne paierait rien sous réserve de l'accord de l'Aide Juridictionnelle. Voilà qu'aujourd'hui on doit payer 500€ à la secrétaire du TASS pour faire l'expertise alors qu'on a l'aide juridictionnelle et qu'il est mentionné sur le jugement que c'est versé au Trésor. Donc nous devons rien payé mais notre avocat dit qu'il ne veut plus l'Aide Juridictionnelle et qu'il nous dira plus tard combien il nous facturera. Que faut-il faire ? A-t-il le droit de faire cela, sachant que l'employeur a fait appel et qu'on doit repasser en jugement.
Merci de votre aide.

Par **Juliandestia**, le **29/06/2012** à **00:28**

Bonjour, non il n'a absolument pas le droit d'accepter une AJ et de finir par la refuser sous prétexte qu'il ne gagne pas assez dans votre affaire, demandez un avis au bâtonnier de votre juridiction qui vous confirmera mes dires.

la réponse de Gabi45 me paraît un peu (bon d'accord, complètement) synthétique j'ai déjà vu cette réponse dans d'autres thèmes avec la même faute d'orthographe "coruant" sympa la

pub...

Par **pat76**, le **29/06/2012** à **19:47**

Bonjour

Vous envoyez une lettre recommandée avec avis de réception à votre avocat dans laquelle vous l'avertissez que vous allez informer le Bâtonnier de la situation.

Vous garderez une copie de votre lettre